

MALBOSC



La rentrée scolaire 1994

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 61 - Octobre 1994

La rentrée scolaire 1994 : 20 enfants !

de gauche à droite _____

Les plus grands : Bernard (le maître) Michèle (assistante maternelle)

Les enfants debout : Joel, Pierrot, Jonathan, Jérôme, Shani, Benoit, Fleur, Lauréline, Nora

Les enfants assis : Lolita, Aloïs, Vincent, Aline, Nils, Mimosa, Lucas, Florence.

Les enfants absents sur la photo : Angi, Tom et Jonathan.



Chers amis

P. 2	Le mot du Maire
P. 3	Conseil municipal : séance du 28 juin 1994 (Alice Icard-Dugas)
P. 4	Conseil municipal : séance du 28 septembre 1994 (Alice Icard-Dugas)
P. 5	Compte administratif 1994 - Dépenses
P. 6	Compte administratif 1994 - Recettes et CCAS.
P. 7	C.C.A.S. Voyage à Uzès (Marinette Piolet)
P. 8	} Info. pratiques : la nouvelle carte d'identité sécurisée
P. 9	
P. 10	} Le Compoix de Malbosc - suite et fin.
P. 11	
P. 12	
P. 13	} Page des enfants de l'école
P. 14	
P. 15	Clin d'oeil " évolution d'un problème de math..."
P. 16	Tribune Libre de M. Manificier
	A propos des encombrants, à propos de l'église.
P. 17	} Article "le mal de dos"
P. 18	
P. 19	
P. 20	
P. 21	

⇒ LE MOT DU MAIRE

Chers amis

Avec ce numéro "d'Informations municipales", il semblerait qu'en même temps, arrive brutalement la mauvaise saison. Pas de douce transition ; après la canicule de l'été, une brusque arrivée du froid. Adieu ceps, oronges, girolles et autres champignons.

Et pourtant, il semblerait que sous le prétexte de la recherche de champignons, de plus en plus, on s'aperçoit que ce sont surtout des chercheurs de châtaignes : je crois qu'il est plus juste de les appeler des voleurs de châtaignes. En effet, ces gens là, qui s'introduisent dans les châtaigneraies bien entretenues pour faire des sacs entiers qu'ils s'empressent d'aller vendre au "leveur" ou marchand de châtaignes ; ils font ainsi courir le risque de faire de ceux là des receleurs de marchandise volée. Cela est d'autant plus navrant que ce ne sont pas les plus démunis qui s'adonnent à cette pratique. Je pense que devant ces abus, il va falloir prendre des mesures sévères.

Un autre sujet de mécontentement pour les quelques exploitants qui suent le burnous pour cultiver encore, ce sont les dégâts occasionnés aux cultures par la prolifération des chevreuils. Le comble, c'est de savoir qu'il n'y a pas d'indemnisation pour ces dégâts. Encore une réglementation mise en place par des incompetents, qui, bien sûr, n'ont pas eux, à en subir les conséquences.

Je viens d'entendre à la radio que des troupes irakiennes font route vers le Koweït : "quand dans un précédent numéro, je vous écrivais qu'on avait épargné Saddam parce qu'il pouvait encore servir". J'apprends que notre gouvernement est solidaire du Koweït ; gageons que nous aurons de l'argent pour aller défendre les intérêts des grandes compagnies pétrolières. C'est bien plus intéressant que d'aider les petites communes françaises (par exemple Malbosc) à entretenir leur patrimoine (chemins, bâtiments).

Autre sujet qui fait râler, les millions (nouveaux) qui alimentent la corruption des politiques. Ces fortunes colossales qui s'échangent entre les corrupteurs et les corrompus sont de toute façon prises sur notre dos puisque renchérissant le coût des travaux. La cour des Comptes de la nation vient de faire le bilan, c'est un bilan effarant par la monstrueuse gabegie des fonds publics ; mais qui est au courant parmi la masse des cochons de payants que nous sommes. Combien de malhonnêtes vont-ils être punis ?.

J'arrête là de râler car il faudrait faire un livre entier sur ce qui ne va pas. Envers et contre tout, je veux rester optimiste et faire mon devoir de maire au mieux de notre intérêt commun.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin fait par des bénévoles que nous ne remercieront jamais assez.

Votre Maire
Noel Garidel

CONSEIL MUNICIPAL : séance du 28 juin 1994

Absents : Alain Suchestow

*** COMPTES ADMINISTRATIFS 1994 (communal et CCAS)**

Adoptés à l'unanimité des présents. Détails ci-après

*** Délibération** est prise en vue de la modification du statut relatif à l'emploi de Michèle Franzosi, auparavant femme de service école, maintenant agent spécialisé des écoles maternelles. Rémunération à l'indice et au prorata des heures effectuées.

*** Délibération pour DDE :**

demande de concours de la DDE pour les travaux de rénovation du logement de l'instituteur.

*** Adduction d'eau du hameau de Fabre :**

Proposition des utilisateurs de faire de travail d'adduction d'eau si la commune fournit le matériel.

Le maire suggère la création d'une Ste d'Economie Mixte dans laquelle la commune aurait 51% des actions. Le CM donne son accord de principe (voir les modalités d'application)

*** Etat de la route de Bonnevaux :**

Il a été signalé des fentes importantes dans le goudron. La commission travaux se rendra sur place pour voir les travaux éventuels à effectuer.

La séance est levée à 22 h 30. Alice Icard-Dugas.

CONSEIL MUNICIPAL : séance du 28 Septembre 1994

(Ce compte-rendu n'a pas été lu au conseil. Nous le publions pour vous tenir informés. Il est donc susceptible d'être modifié pour des raisons d'interprétation ou d'omission. Dans tous les cas, vous en serez informés).

Absent excusé : Marcel Jules

Lecture du compte rendu de la séance précédente : pas d'observation.

*** Elections à la Chambre d'Agriculture :**

Révision de la liste électorale : M. François sera le délégué du CM.

*** Allocation Forfaitaire Scolaire :**

10 F par enfant soit 170F.

*** Allocation gendarme supplémentaire à St Paul Le Jeune :**

Demande de la Mairie de St Paul le Jeune pour participer aux frais d'hébergement des gendarmes auxiliaires pour la période juillet/août 1994 à raison de 350 F/mois.

*** Adduction d'eau hameau de Fabre :**

Contrairement aux prévisions (CM du 28/6/94), les habitants du hameau de Fabre déposent une demande d'A.E. à effectuer par la commune. Cette adduction d'eau consistera dans un 1er temps au renforcement du réseau actuel : augmentation de la capacité du bassin.

Le CM donne son accord pour cette 1ère tranche de travaux. M. Manificier fait remarquer que si l'AE n'était pas menée à son terme, la commune aurait engagé des sommes importantes sans recevoir de contrepartie. Le CM s'engage à conduire cette AE jusqu'à la pose de compteurs.

*** Route de Bonnevaux :**

Le conducteur des travaux de la DDE a été contacté pour une évaluation des risques et une estimation du coût des travaux à envisager. Dans l'attente d'une concertation entre les Conseils Généraux du Gard et de l'Ardèche afin qu'ils soient partie prenante dans ces travaux, des panneaux interdisant éventuellement la circulation seront apposés avec indication de la déviation par Aujac.

*** DIVERS :**

- Demande d'adhésion à la SPA :

Etant donné qu'il n'y a pas de fourrière municipale, la Préfecture invite les communes à passer une convention avec la SPA, à raison de 4 F/habitant et par an.

Le CM refuse la signature d'une telle convention.

- Demande de M. Gibert de Sabuscles :

Achat d'une parcelle de terrain communal pour la construction d'un garage. Prix du terrain : 250 F/M².

Le CM donne son accord, les maisons du voisinage étant crépies, le garage pourra l'être également, dans une teinte qui s'harmonise.

- Association de Malbosquet E=MC² :

L'association demande un CES pour l'entretien des chemins.

Le maire propose qu'on demande aux sapeurs forestiers d'inclure ces travaux dans leur planning. Le conseil municipal précise qu'il n'est pas envisageable de mettre le C.E.S. à la disposition de l'association.

Le maire informe l'assemblée de l'insistance du Ministère du Travail auprès des municipalités pour l'embauche en contrat emploi solidarité de deux chômeurs de longue durée de la commune (avec prise en charge à 100% par l'Etat) et propose que, si un contrat de ce type venait à être conclu, la personne supplémentaire ainsi employée puisse effectuer des heures sur les chemins de randonnée pédestre.

Cette proposition, vu les travaux d'entretien courant à effectuer actuellement, est rejetée par un certain nombre de conseillers.

- "Découvrir en marchant "

A la suite des travaux effectués par un "chantier nature" sur les chemins de randonnées pédestres, le paiement d'une prime de panier (17 F/jour/personne) a été demandée pour la période qui couvre les travaux réalisés sur la commune.

Le CM donne son accord en faisant remarquer que la demande d'intervention sur les chemins de la commune aurait dû être faite préalablement.

- Toiture du gîte de la cure

La réfection est à envisager. Dans un 1er temps, une réparation a été effectuée par le locataire, elle semble être concluante.

La séance est levée à 22 H 30 Alice Icard-Dugas.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

TOTAL 683.602,04

FOURNITURES 6.418,95

- . Fournitures scolaires 994,97
- . Fournitures de bureau 5.423,98

FRAIS DE PERSONNEL 175.107,15

- . Personnel titulaire 44.303,91
- . Personnel non titulaire 72.899,22
- . Personnel camping 13.002,18
- . Cotis. Centre Gestion 675,74
- . Charges sociales 1 40.821,20
- . Charges sociales camping
- . Rémunérations diverses 3.404,90

IMPOTS ET TAXES 3.589,00

- . Impôts fonciers 3.589,00

TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEUR 98.135,25

- . Entretien de terrains 0,00
- . Entretien bâtiments 5.777,29
- . Entretien bât. Camping 1.222,00
- . Entretien voirie & réseaux 6.005,08
- . Entretien petit matér. 275,75
- . Acquisition petit matériel 4.167,21
- . E.D.F. 47.190,52
- . E.D.F. Camping 8.299,40
- . Analyses eau 12.303,26
- . Eau camping 3.567,67
- . Primes assurances 9.327,07

PARTICIPATION ET CONTINGENTS 142.915,39

- . Dépenses aide sociale 20.058,00
- . Fonctionnement C.E.G. 1.327,47
- . Cotisations municipales 472,00
- . Cot. Equarrissage 0,00
- . Service incendie 3.542,92

CHARGES INTERCOMMUNALES

- . SICOM 32.682,00
- . SICTOBA 9.387,00
- . SICTOBA Camping 1.827,00
- . 15 % Synd. Electrification 45.087,30
- . Fonctionnt " " 1.179,75
- . SIDET 26.437,95
- . Synd. Hotellerie Plein Air 841,00
- . A.S.L. Malbosc
- . Cot. Equarrissage 73,00

ALLOCATIONS / SUBVENTIONS 13.943,48

- . C.C.A.S. Malbosc 4.000,00
- . Ecole Coopérative scolaire 5.000,00
- . Vivre chez soi" 400,00
- . Ligue contre le Cancer 400,00
- . ADDIM
- . Ecole buissonnière 1.000,00
- . Office tourisme Les Vans
- . AADDER
- . F.N.A.E. 1.182,00
- . Agence de bassin 1.961,48
- . Synd. Hotellerie Plein Air
- . A.S.L. Malbosc
- . Cot. Equarrissage

FRAIS DE GESTION GENERALE 52.000,92

- . Fêtes & cérémonies
- . Frais de reliure 1.158,71
- . Documentation générale 3.976,19
- . Frais de PTT Mairie 1.806,13
- . Frais de PTT Camping 1.492,04
- . Indemnités Maire & Adjoint 43.567,85
- . Dépenses imprévues

FRAIS FINANCIERS 45.525,04

- . Intérêts 45.525,04
- . Frais Financiers divers

CHARGES ANTERIEURES 1.186,86

- . Admission en non valeur 1.126,86
- . Titres annulés 60,00

PRELEVEMENT PR INVESTISSEMENT 144.780,00

DEPENSES INVESTISSEMENT

TOTAL 1.186.318,51

REMBOURSEMENTS EMPRUNTS 83.382,06

REMBOURSEMENT SIDET 25.954,63

ACQUISITIONS MATERIEL 8.526,15

TRAVAUX VOIRIE 195.282,01

TRAVAUX AEP 384.929,37

PISTE DFCI 488.244,29

DEPENSES

TOTAL GENERAL 1.869.920,55

RECETTES FONCTIONNEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
TOTAL	1.014.350,54	TOTAL	1.252.814,41
PRODUITS DE L'EXPLOITATION	95.112,50	Excedent d'invest. reporté	250.416,21
. Redevance eau	37.237,50	Subventions	619.283,00
. Raccordement réseau	13.875,00	Prélèvement sur fonctionnement	144.780,00
. Taxe enlèvement Ord.ménagè	44.000,00		
PRODUITS DOMANIAUX	53.742,00	Fonds compensation TVA	129.047,00
. Location gîtes	18.425,00	D.G.E. 2è part	92.000,00
. Location camping	35.317,00	Aliénation de biens	2.500,00
. Concessions cimetièrè	0,00	Recouvrements créances	14.788,20
PRODUITS FINANCIERS	373,96		
. Intérêts prêts & créances	373,96		
RECouvreMENTS / SUBVENTIONS	64.135,10		
. Recouvrements traitement C	25.132,91		
. Participation Bonnevaux	29.328,55		
. Recouvrements divers	8.005,00		
. Participation Etat	0,00		
. Participation Département	1.668,64		
DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT	467.870,90		
. D.G.F. Dot. de base	72.887,00		
. D.G.F. Dot. péréquation	120.029,00		
. D.G.F. Dot. Compensation	225.554,00		
. D.G.F. Dot. Compensa. Voirie			
. D.G.F. Garantie Progre.min	36.960,00		
. D.G.F. Dot. Spéc. Institut	0,00		
. D.G.F. Dot. Particulière E	12.440,90		
IMPOTS INDIRECTS	21.965,82		
. Attrib. sur permis Chasse	242,00		
. Taxe add. droits mutation	21.673,82		
. Licence débits de boisson	50,00		
CONTRIBUTIONS DIRECTES	213.463,11		
. Produits des contrib. dire	129.476,00		
. Attrib. Fonds Nal Taxe Pr	32.728,00		
. Attrib. Fonds Dép. Taxe Pr	42.540,11		
. Compens. Taxes Fonc. bâtie	708,00		
. Compens. Taxe Profes.	4.225,00		
. Compens. Taxe Habitation	3.786,00		
PRODUITS ANTERIEURS	97.687,15		
. Excédent de fonctionnement	97.687,15		
		RECETTES	
		TOTAL GENERAL	2.267.164,95
		BALANCE GENERALE	
		EXCEDENT FONCTIONNEMENT	330.748,70
		EXCEDENT INVESTISSEMENT	66.495,90
		RESULTAT DE CLOTURE	
		EXCEDENT	397.244,60

DEPENSES C.C.A.S		RECETTES C.C.A.S.	
TOTAL	7.682,00	TOTAL	19.243,46
Charges sociales	104,00	Subvention commune	4.000,00
Repas/ sortie personnes âgées	7.578,00	Dons + participation	6.285,00
		Excedent reporté	8.958,46
		Excedent de clôture	11.561,46

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Don : 200 F M. et Mme CHAVE de Mourèdes

VOYAGE A UZES

Le vendredi 16 septembre, nous sommes rassemblés à Aubrias, notre gare routière annuelle. Gérard Bastide, notre chauffeur, doit nous amener à Uzès. En tout 34 personnes s'installent dans un car très confortable. Il ne fait pas beau mais tant pis, nous sommes contents de nous retrouver.

Le voyage jusqu'à Uzès n'est pas très long, malgré tout, une petite pause est prévue. Dans un relais de routier à quelques kilomètres d'Alès, nous nous faisons servir un bon petit déjeuner. Cela nous réchauffe et nous relaxe. Le car a vite fait de grignoter la distance qui nous sépare du 1er Duché de France. Il y a beaucoup de choses à voir à Uzès, d'abord le château et son beau parc. Racine se promenant sous les grands arbres, par un beau clair de lune n'a-t-il pas dit "qu'à Uzès, les nuits étaient plus belles que le jour". Nous optons pour le musée du jouet et de l'automobile. Dans un paysage représentant les vallées de la Cèze et du Gardon, tout un réseau est installé, les trains circulent, se rencontrent, trains de marchandises, trains de voyageurs. Rien ne manque : les aiguillages, le dépôt, les tunnels. Il y a même un vrai chef de gare qui annonce le nom des stations. Une merveille de jouet, ce train électrique. Un coup d'oeil aux poupées, aux anciennes petites voitures, aux toupies chantantes et ronflantes, la visite des jouets est terminée.

Dans une salle à côté est exposée la petite faune de nos bois. Lapin, lièvre, renard, fouine, belette voisinent avec la grive, le geai, la buse. Toutes ces bestioles très bien naturalisées. Dans un coin de la pièce sur un grand panneau, les papillons. Là, dame nature ne s'est pas montrée équitable. Les uns sont très beaux avec des couleurs éclatantes, les autres tout ternes.

Un guide nous prend en charge, il nous présente les voitures tirées par les chevaux. De fort belles calèches, les unes fermées, les autres pimpantes, toutes bien astiquées et qui font rêver au temps où on avait le temps. La forge est là aussi avec son grand soufflet qu'on actionnait avec une chaîne et qui activait le feu de la forge où le maréchal ferrant faisait chauffer les fers à cheval.

Après les chevaux à crottin, les chevaux vapeur. D'abord les motocyclettes, comme elles paraissent vieillottes à côté des engins actuels. Elles feraient triste mine au Bol d'Or. Mais voilà les voitures anciennes ! l'oeil est tout de suite attiré par les cuivres rutilants de l'une d'elle. C'est un de ces taxis de la Marne nous dit le guide, en tout cas il est très beau, puis, ce sont les Panhard, les de Dion Bouton, toutes plus belles les unes que les autres et tellement bien entretenues. Au début du siècle, ce devait être dans une voiture semblable que fut verbalisée la Duchesse d'Uzès pour excès de vitesse. Pensez donc, dans le bois de Boulogne, elle filait à 30 Km à l'heure.

Nous terminons la visite par le moulin à huile qui, remis à neuf, fonctionne parfaitement.

C'est à Saint Sifret que nous allons déjeuner. Lorsque nous arrivons, tout est prêt, chacun prend place, un bon repas nous est servi. Par un vasistas, au fond de la pièce, on peut voir un beau troupeau de moutons tout heureux sur sa litière fraîche. Le restaurant s'appelle la Bergerie, le nom n'est pas usurpé.

Le Pont du Gard est tout près, une visite s'impose. Magnifique aqueduc construit par les Romains pour amener l'eau à Nîmes et qui défie le temps depuis le 1er siècle de notre ère. Il barre la vallée, enjambe le Gard mais comme il va bien avec le paysage et quel beau site il nous fait. On lui souhaite l'éternité.

Il faut prendre le chemin du retour. Nous espérons que vous êtes contents de votre journée et nous vous disons à l'an prochain peut-être !. Un très grand merci à Gérard Bastide qui a offert le prix du transport. C'est très généreux de sa part.

Pour le CCAS, Marinette Piolet.

à quoi ressemble

la carte nationale d'identité sécurisée ?

nouveautés



- Taille et matière : d'un format de 105 mm x 74 mm, elle est composée d'un papier filigrané laminé entre plusieurs couches de plastique.
- Ce qui s'ajoute : l'indication du sexe.



- Ce qui disparaît : les signes particuliers.
- Technologie : lecture optique de certaines mentions par les services de police ou de gendarmerie.

pourquoi une nouvelle carte nationale d'identité ?

bon à savoir

■ Quelles améliorations ?

Elle est plus sûre, moderne et résistante grâce à de nouveaux procédés de fabrication et de gestion informatisés. Elle permet de déjouer les fraudes. Elle facilite et rend fiables les contrôles des services de police et de gendarmerie. Elle s'apparente à celles déjà délivrées par certains pays voisins.

■ Quelles contreparties ?

Pour l'administration : les circuits de fabrication, les modes d'enregistrement et de gestion deviennent plus complexes. Pour le demandeur : accroissement des délais de délivrance malgré les mesures prises pour accélérer les temps d'acheminement et de fabrication de la carte d'identité. Etre présent lors du dépôt de son dossier.

■ Qui est concerné ?

Les Français qui font une première demande de carte d'identité et ceux dont la carte arrive à expiration.

■ Quand et où ?

Une expérience a lieu avec succès dans le département des Hauts-de-Seine (92), depuis avril 1988.

Trois autres départements délivrent la carte nationale d'identité depuis le dernier trimestre 1993 : Essonne, Moselle, Mayenne.

En 1994, trente neuf départements supplémentaires sont concernés.

Au premier semestre, par ordre alphabétique, de fin mai à fin juin : Ariège, Aveyron, Drôme, Gers, Haute-Savoie, Isère, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Sarthe, Vosges.

Au second semestre, par ordre alphabétique, de septembre à décembre : Ain, Ardèche, Aude, Cher, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Rhône, Savoie, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Tam, Tam-et-Garonne, Val-de-Marne, Val d'Oise, Vendée, Yvelines.

■ Comment ?

- Le dépôt de la demande
Dans les départements concernés en 1994, les demandes de cartes d'identité sont recueillies, comme aujourd'hui, par les mairies en général et parfois les commissariats de police, les préfectures et les sous-préfectures (une liste détaillée est établie pour chaque département).

attention

Le demandeur doit être présent lors du dépôt, notamment pour le relevé de son empreinte digitale.

- Le retrait de la carte d'identité
Après fabrication, la carte est remise à l'intéressé au lieu de sa demande, dans les délais indiqués lors du dépôt.

questions réponses

la carte nationale d'identité sécurisée
en 10 questions et 10 réponses

1 - A quoi sert une carte d'identité ?

La carte nationale d'identité est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité. Au-delà des contrôles prévus par la loi et effectués par les services de police et de gendarmerie, elle est utilisée en de nombreuses circonstances de la vie quotidienne : paiement par chèque, exercice du droit de vote, franchissement des frontières de 22 pays, ... Sa possession n'est pas obligatoire.

2 - Quels sont les textes qui ont créé la nouvelle carte sécurisée ?

Il s'agit de deux décrets du 19 mars 1987 :

- décret 87.178 du 19 mars 1987 portant création d'un système de fabrication et de gestion informatisée des cartes nationales d'identité.
- décret 87.179 du 19 mars 1987 relatif au relevé d'une empreinte digitale.

Conformément à la loi, ces deux textes ont été soumis à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et au Conseil d'Etat qui les ont approuvés et dont les recommandations ont été retenues par le gouvernement.

La mise en œuvre de ces textes est assurée par deux directions du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire : la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ) et la Direction des Transmissions et de l'Informatique (DTI).

6 - Quelles sont les informations conservées par l'administration à l'occasion de la délivrance d'une nouvelle carte ?

Les informations qui figurent sur la carte elle-même, mais aussi l'empreinte digitale et le document d'état civil produit pour la constitution du dossier.

Les informations qui apparaissent sur la carte et la nature du document d'état civil produit sont mémorisées dans un fichier informatique. Les empreintes digitales ne sont pas mémorisées.

7 - A quoi sert l'empreinte digitale ?

- C'est une garantie essentielle contre les tentatives d'usurpation d'identité.
- Elle permet de détecter les tentatives d'obtention ou d'utilisation frauduleuses d'un titre d'identité.
- C'est l'un des procédés qui permet l'identification certaine d'une personne, lors d'une procédure judiciaire.

8 - Que se passe-t-il en cas de perte ou de vol ?

- L'intéressé présente une nouvelle demande et produit toutes les pièces exigées pour une première demande, ainsi qu'un exemplaire de la déclaration de perte ou de vol.
- La déclaration par le titulaire de la perte ou du vol de sa carte entraînera l'inscription de ce vol ou de cette

3 - Les cartes nationales d'identité actuellement en circulation demeurent-elles valables ?

Les titres d'identité actuels restent valables jusqu'à leur date d'expiration. La nouvelle carte est délivrée à l'occasion des premières demandes et des renouvellements.

4 - Quels sont les avantages d'une informatisation de la carte nationale d'identité ?

L'authenticité de la carte est indispensable à la qualité et à la confiance des rapports quotidiens entre le citoyen et la société.

La falsification des titres d'identité permet toutes sortes d'utilisations frauduleuses (plus de 10 000 procédures judiciaires établies en 1991).

La délivrance d'un titre d'identité reposant sur un système de gestion informatisée permet de remédier à ces difficultés.

Cette nouvelle carte constitue pour son détenteur et pour les utilisateurs une protection et une garantie contre l'usurpation d'identité et l'utilisation frauduleuse de ce titre.

5 - Quelles informations figurent sur la carte ?

Le nom et le(s) prénom(s), le sexe, la date et le lieu de naissance, la taille, la nationalité, le domicile, la photographie, la signature, l'autorité de délivrance, les dates de délivrance et d'expiration.

perte dans un fichier particulier, accessible aux services de police et de gendarmerie, lors de la vérification d'identité.

9 - Qui aura accès aux informations contenues dans les dossiers et dans les fichiers ?

Les fonctionnaires habilités à délivrer ces titres d'identité dans la préfecture ou la sous-préfecture peuvent accéder aux dossiers et aux fichiers.

Les informations nominatives contenues dans le système de gestion informatisée ne peuvent faire l'objet d'aucune interconnexion avec un autre fichier, ni d'aucune communication à des tiers.

Les fonctionnaires de police ou de gendarmerie pourront, grâce au procédé de lecture optique, consulter le fichier des titres déclarés volés ou perdus et le fichier des personnes recherchées.

10 - Quelles garanties a-t-on de la régularité et de l'exactitude des informations figurant au dossier de la carte nationale d'identité ?

Les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, permettent à toute personne de vérifier le contenu de son propre dossier.

LE COMPOIX DE MALBOSC - (suite et fin)

FABRE

Jean Robert (Tt Jean Louis Robert, fils du Notaire)
Ses maisons, cour, courtil, grange, jardins, pré. La dite pièce faisant plusieurs escaliers. Du pied Jean Robert et Jean Nadal, du chef, la draille, de côtés ledit Robert et ledit Nadal. 21 lls 2d.

Autres pièces : châtaigneraie "chansaleyras", le Plo, le Chazal, le verdier, la grand parro, le plantier, la Couasse, les Nibles, les Champs de lousse, les Chambons, le Caunel, les Plantades, Baunage, Lagachan, les Tranes, la Pontelavie, Bessas, Talhades, le Faltrel, Lestourelles, Chabrefigues, le Prat des horts, Ladrech, Broussou. Autre maison avec labour, ardin, pré, châtaigneraie faisant plusieurs escaliers. Du pied le valat, le Cruvelhou, les Plantades, Lou trusquo, Labourdou. Du chef Jacques Nadal et Jean Robert, des côtés, Jean Nadal, Bertrand Hours, Jean Robert.

2 maisons séparées, vigne labour, châtaigniers, pré, "le mas del Salles" faisant plusieurs escaliers. Du pied et d'un côté, le valat, de l'autre, Antoine Perrier

Jean Robert, fils de Balthézar. Tt Joseph Robert dit Roubertel.
Ses maisons, cour, courtil, pré jardin. De toutes parts Jean Robert et Jacques Nadal.

Autres pièces : Chansaleyras - Fontarnal - la grande terre del talhes - le Plo - la Rompude et le Plantier. Le Rabissie et Coutasse - le Champonet et le Prat neuf - le Ruquet blanc Fourviel - la Gachal - le Champ del serre - Bessas - Granganayres - Lou Trane - Chabrefigue, les Talhades - les Horts et les Felgières. 11 lls 3d.

Jaques Nadal

Ses maisons, cour, courtil. De toutes parts Jean et autre Jean Robert.

Autres pièces : Chansalayres, le Plo, les Cloutes et la Couasse, la Font, les Nibles, les Plantades, Granganayres, le Col de Ganières, Broussou, le Lauzas, la Combete, les Touretes, la Pradasse.

Jean Nadal de l'Estevenet

Ses maisons, cour, courtil, jardin, vigne, pré, châtaigniers. Le tout joignant, du pied le Valat et en faisant escaliers, Jean Coste, du chef Maurice

Hours, de côtés Jean Robert et ledit Coste.

Autre pièces : la Vignette, les Chaues, la Doumergarie, le Seval de las Plantades, les Plantades, le Plo, la Ribe, le Chambon, la Majassavie, la Passanete, Broussou, la Roumigère, le Jastre. 10s 7d.

Maurice Hours

Ses maisons, cour courtil, vigne, jardin, labour, pré, fruitiers et châtaigniers le tout joignant du pied Jean Nadal et Jean Coste, du chef faisant pointe, Jean Robert de côtés Jean Coste et Jean Nadal
Autres pièces : la Doumergarie, le Plo. 10s 7d.

SABUSCLES

Antoine Perier

Ses maisons, cour, courtil, mûriers. Du pied le chemin, du chef Jean Perier, d'un côté ledit Perier, d'autre le chemin.

Autres pièces : la Levadette, les Trairesses, les Courts, Lespés, Lor de lavielle, le Traues.

Une autre maison et oliviers avec châtaigniers, vigne, pré, labour, jardin "le Darbousset", du pied le Valat, du chef Jean Nadal, de côtés Jean Castanier, Jean Maistre et Jean Perier. 9s 2d.

Jean Perier dit Barbadau

Ses maisons, cour, courtil, labour, pré, jardin le tout joig ant. Du chef Jacques Durand et de toutes parts Antoine Perier.

Autres pièces : Les Traues, L'Elgière, le Darbousset, le Tranes. 6s.

Jean Castanier

Ses maisons, cour, courtil. Du pied et des deux côtés Antoine Perier, d'autre Jean Maistre.

Autres pièces : la Levadette, l'Elgière, la Vignette le Traues, Rouvière, la Puzette, le Claux, la Grand Terre, les Vignasses.

Autre maison "le Darbousset". du pied le valat, du chef Jean Perier, de côtés autre valat et Antoine Perier.

Autre maison, courtil, terre. Du pied le valt, du chef et d'un côté Claude Laganier, d'autre le Sr de la Vernède. 11 9s.

Jean Maistre

Ses maisons, cour, courtil. Du pied Jacques Costes, du chef Jean Brugèdes, de côtés Jean Dumas et Antoine Perier. Autres pièces : Lespes, la Vignette, La Chaière, le Darbousset, la Matte, les Horts, les Felgières, la Verchere, del Debat, l'Elgière, des Plo, la Jausseronde, le Vernedas, le Prat del Clo, Lissartas. 11.

Jacques Durand

Maison, jardin, pré. Du pied Jean Brugèdes, du chef le chemin, de côtés Jean Castanier et Jacques Coste. Autres pièces : Courtelès, de la Font, la Mahe, les Blachères, les Felgières, le pied Delranc, la Jausseronde, l'Aubezon, les Devanières, Defontes, les Pès, le pied du Ranc. 7s 9d.

Pierre Coste

Maison et courtil. du pied Antoine Perier, du chef le chemin, de côté Jean Perier et Jean Nadal. Autre maison : du pied et d'un côté Jean Granier, du chef et d'autre côté Jean Nadal. Autres pièces, les Plansons, les Plantiers, la Lauzière, la Vignasse. Un pré au terroir d'Abau, du pied la rivière, du chef Jean Castanier, d'un côté le Sr de la Vernède. 3s.

Jacques Coste

Ses maisons, cour, courtil, pré. Du pied Jean Maistre, du chef et d'un côté Jean Nadal, d'autre Jean Granier. Autres pièces : les Felgières, l'Elgière, le Poulathion, le Vernedas, les Plansons, del Pons, les Blacheires, la Vaujure (?). 10s.

Jean Dumas

Ses maisons, cour, courtil. Du pied Jacques Costes, du chef Jean Brugèdes de côté Jean Maistre et Jean Nadal. Autres pièces : les Pès, le Prat Layras, le pied de la Charière, le Darbousset, le pied du Ranc, la Blacheyre, les Horts, les Felgères, la Vercheyre, del Debas, del Plo, l'Elgière, la Jausseronde, Laubezou, le Vernedas, les Issartasses, les grands Courts, Laparre de Borne, le Prades, la Font de las courts, Laues, Bontie, la Leque, les Issaud, Delparrie. 11s 4d.

Jean Brugèdes. June.

Petite maison, cour, courtil. Du pied Jean Maistre, du chef et d'un côté le chemin, d'autre Jean Brugèdes. Autre pièces : la Verchere, del Plo, l'Elgière, Les Issartasses, Issartot, les grands Courts, Bontie, la Blacheyre, le Planteycet, le Plantier, le pré de la Chareyasse, les Trellias, le Valat de St Jean, la Font de lascours, la pièce

de Runes, la Leque, Lissartas, la Parre de Borne, le Prat Cairat. 10s 2d.

Jean Vidal, au nom de sa femme.

Ses maisons, cour, courtil le tout joignant, du pied le valat, d'autre pied Jacques Coste, d'un côté Jean Granier, d'autre côté Jean Dumas et Jean Maistre, d'autre Jean Coste. Autres pièces : la Matte, la Pradasse, Laubezon, Bontie, Laubezo, la Jausseronde, le Fonzal, Lou Font de las Courts, Laues, les Issarts, le Clauzel, le Grand Prat, la Venizière, le Prat Cayrat, les Trellias. 11 1s 2d.

Jean Granier

Ses maisons, cour, courtil, pré. Du pied Jacques Coste, du chef le chemin, de côtés Jacques Coste et Jean Coste. Autres pièces : Fontalhou (?), les Plansons, le Plantier, Larauzière. 4s 1d.

Margarite Triade

Sa maison, petit courtil. Du pied et d'un côté Jean Granier, du chef le chemin, d'autre Jean Brugèdes. Autres pièces : la Talhade, Broussou. 2s 2d.

Jeanne Dumasse

Ses maison, petit coudert, mûrier. Du pied et des deux côtés Jean Brugèdes, d'autre le chemin. Autres pièces : la Matte, Chantemerle, del Plo, Aubezon, Laues, Gournier. 1s 10d.

Jean Brugèdes au nom de sa femme

Ses maisons, cour, courtil, coudert, mûriers. Du pied Jean Coste et Jean Pages, du chef Jean Dumas, de côtés les hoirs de Jean Nadal et Margarite Triade. Autres pièces : la Matte, les Felgerey, Chantemerle, les Tranes, del Debat, la fon de la Chariere, las Courts, la Font de las cours, la Deveze Laues, la Veineyre, Lelgeyrette, le Plantier, les Planfous, les Pratels, les Oliviers, la Rompude, la Parrelongue, le Prat Delort, les Pessettes. Une maison clède. D'un côté le chemin et d'autres parts Jeanne Dumasse. 16s 10d.

Jean Pages

Ses maisons, cour, courtil ; Du pied Jean Brugèdes, du chef le chemin, de côtés Jean Coste et les Hoirs de Jean Nadal. Autres pièces : la Matte, les Tribes, le Tranes, del Debat, del Plo, les Fontas, les Chanalhons, Las Chabrolles, le Font de las Courts, le champ, la Tache, la Vergière, le Blacheyral, Gournier, Lelgeyrette, les Oliviers, les Rompudes, la Parre, le Travers, le Pratel. 11s.

Jean Coste dit Coteley

Ses maisons, cour, courtil, four, pré, fruitiers, le tout joignant du pied, Pierre Nadal, du chef André et le dit Nadal, de côtés ledit Nadal et Jean Pages.

Autres pièces ; les Travers, la Mejasserie, la Matte, la Talliade, le Plo, Chantemerle, le travers de la Font, Broussou, Lelgière, la Jouserande, Tribes, le Cognas, las Courts, le Blacheyral, Fontes, les Blacheyres, lespés, prat de la Vigne, les Valade, la Fontanelle. 11 13s 8d.

Hoirs de Jean Nadal dit Freschon

Ses maisons, cour, courtil, coudert, mûriers, du pied et d'un côté Jean Pages, du chef le chemin, d'autre Jean Brugedes.

Autres pièces : un petit pré "dessous la fenestre", le Prat de Chastanier, les Chanalious, le Pratel, la vigne de Pralet, les Plansons, les Chambons, les Blachyeres, la Pouledarze, Chantemerle, le Travers, Lerbous, Fontes, les Cabrolles, Lestaviam la Deveze, Laues, Gournier, Fontas, la Parrelongue, les Plansons, Lelgeyrette, le Plantier, Parre delnos, les Traues. 10s 5d.

André Nadal

Ses maisons, cour, courtil, pré. Du pied et du chef Barthélémy Nadal et le chemin, d'un côté Pierre Folcher, d'autre Jean Coste.

Autres pièces : les Blacheyres, le Pontalhou, le Col de Ganiere, les Tribes, le Suel, les pés, Terisse, "sous les pommiers", la parre Delnos, le Pradet, la Safraneyre, Combe Chalde, le Blacheyrel, Lanès, les Plansons, Dauière, les Rompades le Prat Delort. 19s 4d.

Barthélémy Nadal

Maison, du pied et d'un côté le chemin, du chef Antoine Nadal, d'autre, J. Nadal. 5s 6d.

Jean Nadal Tt Antoine Durieu en 1758.

Maison, cour, du pied Jean Coste, du chef le chemin, de côtés André Nadal et ledit Nadal.

Autre maison : "Combe", du pied le valat, du chef Pierre et André Nadal, d'un côté ledit Nadal et Pierre Folcher. Autre maison avec moulin, du pied la rivière et le valat de Combe Chalde, du chef Jean et Pierre Nadal et Jean Pages, côté ledit Pages, les hoirs de J. Nadal et Jeanne Dumasse, d'autre Antoine Nadal. Pour son moulin 1s 6d. T : 31s 6d.

Antoine Nadal

Maisons, du pied le chemin, du chef J. Coste, de côtés André Nadal et Pierre Nadal. 5s 5d.

Pierre Nadal

Maisons, du pied le chemin, du chef et d'un côté Antoine Nadal, d'autre Antoine Costes. 9s 6d.

Marie Nadalle

Maisons, du pied le chemin, d'un côté André Nadal, autres parts Jean Nadal. 1s 4d.

Pierre Folcher au nom de sa femme

Tt Jean Cristofles.

Maisons, du pied le chemin, du chef et d'un côté Antoine Nadal, d'autre côté en escaliers André Nadal. 8s 4d.

Antoine Costesse

Sa maison, du pied le chemin, du chef le serre, de côtés Antoine Nadal et Pierre Nadal. 6s.

Au terme de cette publication, 192 propriétés ont été recensées (sans compter les "biens nobles" de la paroisse de Malbosc)

Nous vous rappelons qu'une copie de ce compoix datant de 1649 est conservée aux Archives Départementales de Nimes sous la référence 1 J 309.



MALBOSC

Malbosc, village accroché
à la montagne qui brille
au soleil, après la pluie.
Les oiseaux chantent au
fond de la forêt.
Le vent souffle dans les
arbres.
Les écureuils mangent les
noisettes.
Et le soleil chauffe l'eau
où l'on peut se baigner.

Shani

Charade

Mon premier pique les yeux.
Mon second pique les chiens.
Mon tout pique les gens en
été et c'est très agaçant...

Aline

"Il n'y a pas de fumée sans feu" ... Heureusement, cet été,
il n'y a pas eu beaucoup de fumée.

Encore une charade

Mon premier coupe le bois.
Mon second est au milieu de la figure.
Mon troisième porte les voiles du bateau.
Mon tout est une distraction...

Laureline

Devinette: Quel est le comble de l'opticien?

Nora

Si t'as pas le temps le temps t'a...

Y'a du nouveau ...

Fin Août, début septembre, Franck a repeint la classe en blanc. Grâce à lui, la classe a vraiment changé.

Tous les CM2, tous les CM1, tous les CE2, tous les CE1-CP, tous les petits ont peint sur une grande feuille une oeuvre d'art qui ne représente rien. Nous avons accroché ces feuilles aux murs.

La classe est très belle en blanc, mais un peu salissante.

Je vais vous dire quelques chose : Le maître est aussi cool que la classe.

Maintenant, il y a cinq nouveaux dans la classe : Lolita, Pierrot, Jonathan (qui sont frères et soeur), Angi et Tom (qui est le fils de Bernard).

Au revoir, rendez-vous au prochain numéro.

Jonat

Devinette : Quel est le vent le plus dangereux ? Laureline

Premières impressions

"Tous les chemins mènent à Rome"... mais c'est à Malbosc que nous avons décidé de venir nous installer.

C'est donc après "quelques" virages que nous avons découvert notre nouveau lieu de vie... Et c'est bien !

C'est jamais simple d'arriver quelque part.

Alors, merci à monsieur le maire qui m'a supporté à maintes reprises pendant les vacances.

Merci à Franck et Florence pour leur boulot.

Et, bien évidemment merci à Michèle ainsi qu'aux parents d'élèves qui donnent une sacrée vie à l'école.

Bernard

(je ne parle pas des enfants, sinon ils risqueraient d'avoir la grosse tête...).

Évolution d'un problème mathématique

La réforme de l'enseignement ne fait certes pas l'unanimité. Un groupe d'enseignants nous a fait parvenir cette amusante comparaison entre les différentes manières de présenter un simple problème de mathématique en trente ans d'évolution.

Enseignement 1960. Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 100 F. Ses frais de production s'élèvent aux $\frac{4}{5}$ du prix de vente. Quel est son bénéfice ?

Enseignement traditionnel 1970. Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 100 F. Ses frais de productions s'élèvent aux $\frac{4}{5}$ du prix de vente, c'est-à-dire à 80 F. Quel est son bénéfice ?

Enseignement moderne 1970. Un paysan échange un ensemble P de pommes de terre contre un ensemble M de pièces de monnaie. Le cardinal de l'ensemble M est égal à 100 et chaque élément σ de M vaut 1 F. Dessine 100 gros points représentant les éléments de l'ensemble M . L'ensemble F des frais de production comprend 20 gros points de moins que l'ensemble M . Représente l'ensemble F comme un sous-ensemble de M et donne la réponse à la question suivante : Quel est le cardinal de l'ensemble B des bénéfices ? (à dessiner en rouge).

Enseignement renoué 1980. Un agriculteur vend un sac de pommes de terre pour 100 F. Les frais de production s'élèvent à 80 F et le bénéfice est de 20 F. Devoir : souligne les mots "pommes de terre" et discute-en avec ton voisin.

Enseignement réforme 1990. Un péizan kapitalist privilégié sanrichi injustement de 20 F sur un sac de patat. Analiz le tekst et recherch les fôte de contenu de gramère d'ortograf de ponctuassion et ansuite di se que tu panse de cète maniaire de sanrichir.

Enseignement assisté par ordinateur en 1990. Un producteur de l'espace agricole câblé consulte en conversationnel une data bank qui display le day-rate de la patate. Il loade son progiciel de computation fiable et détermine le cash flow sur écran bit-map haute résolution (sous MS-DOS avec config dual floppy et hard disk 20 méga octets). Dessine avec ta souris le contour intégré 3D du sac de pommes de terre puis logue-toi au réseau Arpanct par le code 36.15 BP (Blue Potatoe) et suis les indications du menu pour plotter le graphe sur ta super imprimante laser.

Enseignement en 2000. Qu'est-ce qu'un paysan.

Texte adressé par Léon LÉDÉ
(PAS-DE-CALAIS)

Voici la lettre que j'ai adressé à Mr. Bonte à la suite de l'émission "Envoyé Spécial sur A2"

Monsieur,

Suite à notre entretien pour préparer l'émission "Envoyé Spécial" diffusé le 2 juin 1994 sur le sujet : Retour à la campagne, je suis surpris et indigné.

Notre conversation a été tronquée et ne reflète

qu'imparfaitement le sens que j'avais voulu lui donner. On dirait que vous avez pris un malin plaisir à faire ressortir tout au long de votre reportage ce qui oppose nouveaux habitants et anciens et n'avez pas cherché à voir ce qui les unit.

Comme je vous ai dit, il y a certaines personnes avec lesquelles nous ne pourrions jamais nous comprendre, mais au contraire, avec d'autres nous avons de bonnes relations.

Je tiens à vous dire que vous avez trahi la confiance que je vous ai accordée en ne vous demandant pas de me présenter la cassette avant l'émission.

M. Manificier

P.S. Alors que deux autres intervenants de la commune qui, eux aussi, ont écrit à M. Bonte ont reçu une réponse, j'attends toujours la mienne.

A PROPOS DES "ENCOMBRANTS" marche à suivre ...

Vous souhaitez vous débarrasser d'objets encombrants tels matelas, ferrailles, cuisinières, télévisions, etc...etc...

AVANT DE LES DEPOSER SUR LA VOIE PUBLIQUE, PRENEZ CONTACT AVEC LA MAIRIE !

En effet, un service d'enlèvement des "monstres" est prévu par le SICTOBA ceci, en relation avec la municipalité qui précisera au service la nature du ou des monstres et le lieu de dépôt.

Téléphone Mairie : 75 36 90 40

ouverte au public les lundi, mardi et samedi de 9 H à 12 H

Vous pouvez également laisser un message sur le répondeur en précisant vos coordonnées et téléphone.

A PROPOS DE L'EGLISE

Monsieur l'Abbé Desgrand n'assurera désormais que les messes d'enterrement et de mariage.

Une messe est prévue à Malbosc le 1er novembre à 15 H.

A PROPOS DU JOURNAL "INFORMATIONS MUNICIPALES"

N'oubliez pas que vous pouvez toujours nous faire parvenir vos suggestions, billets d'humeur, vos histoires, vos poèmes, vos critiques, vos souhaits... La Tribune libre vous est ouverte !

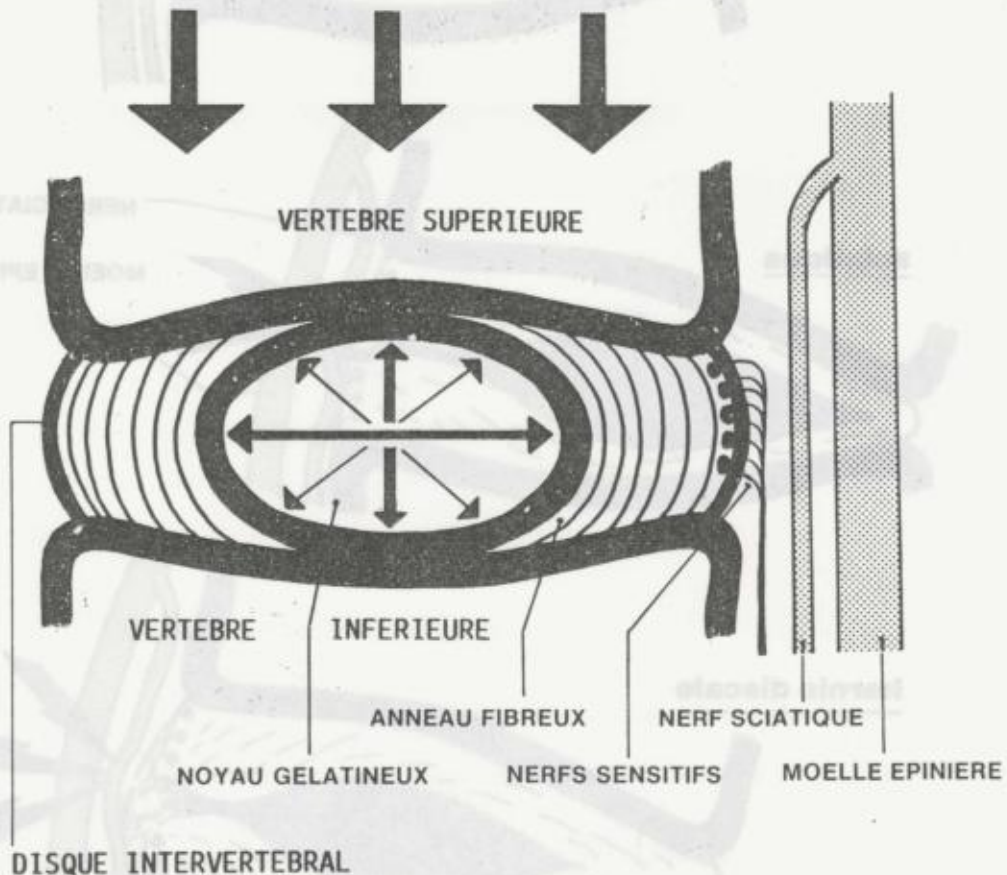
LE MAL AU DOS



De nombreuses personnes sont affectées par des maux de dos qui se prolongent parfois la vie durant.

Ces maux sont dus à une altération d'un ou de plusieurs disques intervertébraux qui séparent les vertèbres.

Lorsqu'une pression s'exerce sur la colonne vertébrale, cette pression est transmise d'une vertèbre à l'autre par le disque intervertébral.

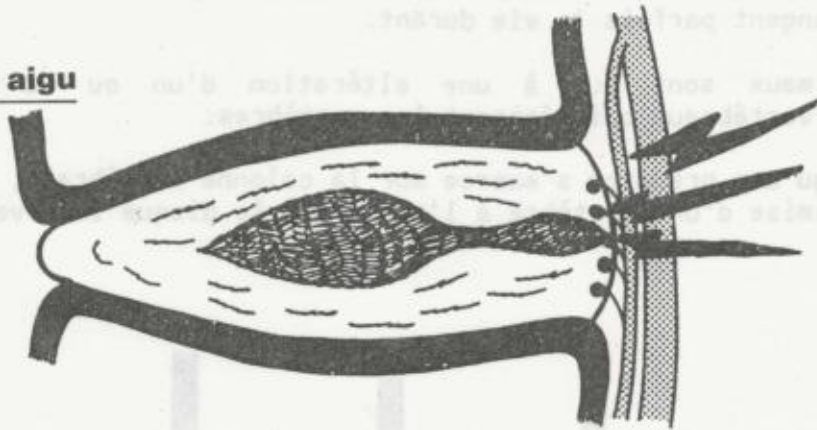


Le noyau gélatineux répartit cette pression dans toutes les directions.

La répétition de mouvements imposant au disque intervertébral des efforts anormaux peut conduire, à plus ou moins long terme, à une détérioration du disque intervertébral.

Cela aura pour effet de provoquer ces accidents appelés : lumbago, sciatique, hernie discale, dont les conséquences sont parfois graves.

lumbago aigu



sciatique



hernie discale



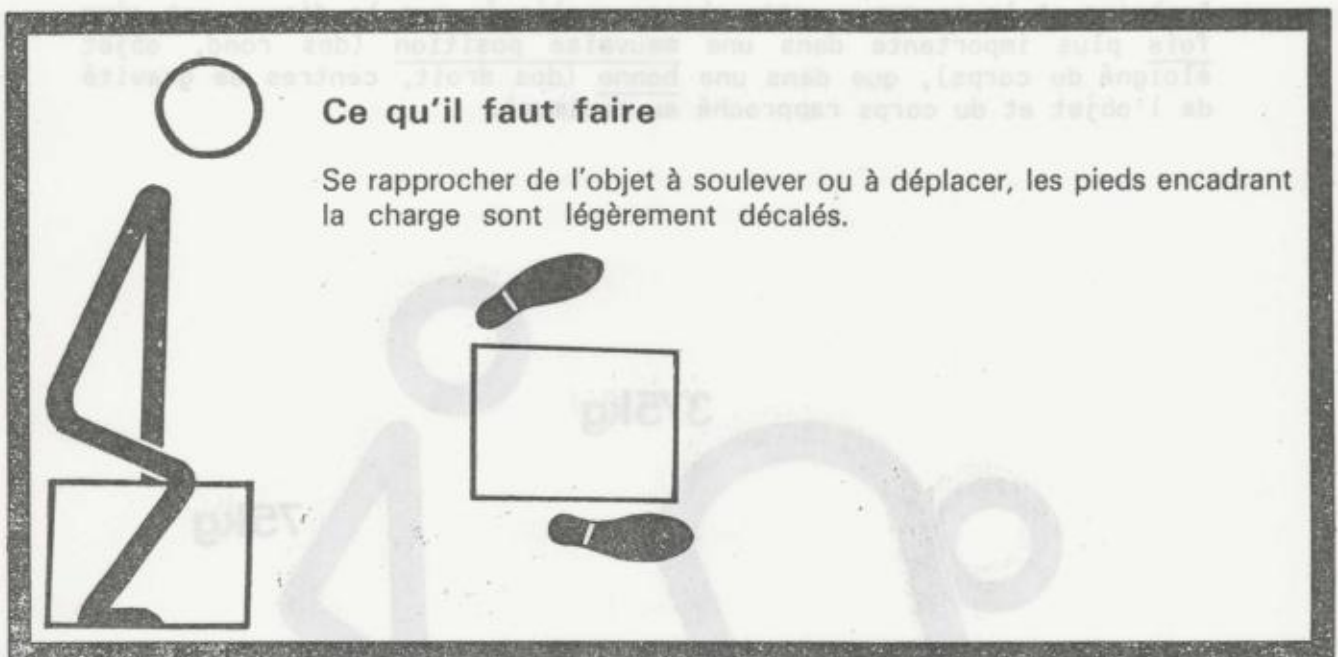
LA PREVENTION

La plupart de ces accidents peuvent être évités par l'apprentissage des gestes et postures de sécurité dont les principales règles sont :

- * Le rôle des muscles de la colonne vertébrale est essentiel. Or, pour la maintenir en bon état, il faut les faire travailler. Pour cela, une activité sportive raisonnable ne peut que renforcer la tonicité musculaire.
- * Lors du lever et porter de charges, les courbures naturelles de la colonne vertébrale doivent être respectées. Toute flexion ou rotation est néfaste.

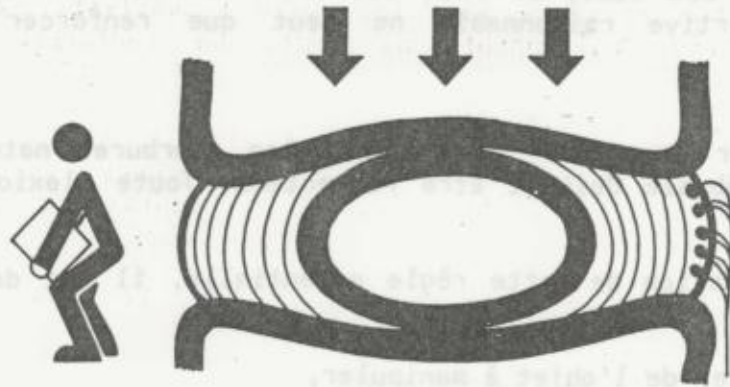
Pour l'application de cette règle essentielle, il est donc nécessaire de :

- . se rapprocher de l'objet à manipuler,
- . rechercher l'équilibre par une position étudiée des pieds qui doivent être écartés de la largeur du bassin. L'équilibre est meilleur si l'un des pieds est décalé par rapport à l'autre.

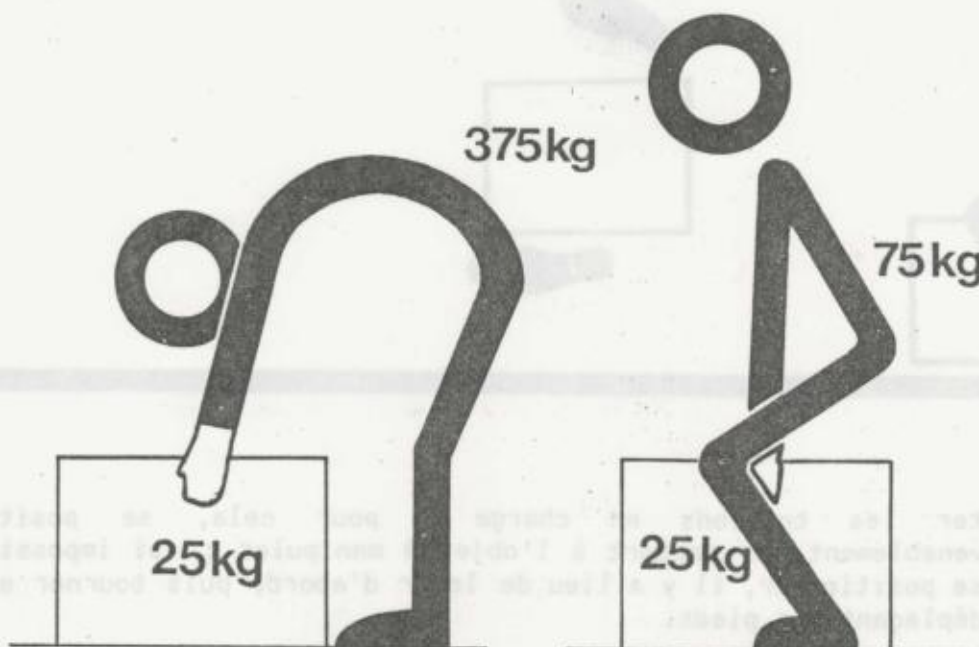


- . éviter les torsions en charge ; pour cela, se positionner convenablement par rapport à l'objet à manipuler ; si impossibilité de se positionner, il y a lieu de lever d'abord, puis tourner ensuite en déplaçant les pieds.

- . utiliser la force musculaire des jambes. En effet, les muscles des jambes sont les plus puissants du corps humain. Pour cela, il faut plier les genoux et fléchir sur les jarrets, sans s'asseoir sur les talons, le simple redressement des jambes décolle la charge du sol.



Par des mesures expérimentales, il a été mesuré les charges appliquées sur le dernier disque intervertébral situé entre la cinquième vertèbre lombaire et le sacrum : cette charge appliquée sur le disque est cinq fois plus importante dans une mauvaise position (dos rond, objet éloigné du corps), que dans une bonne (dos droit, centres de gravité de l'objet et du corps rapproché au maximum).



Lever et porter



1 La caisse est redressée, posée sur chant (le côté le plus étroit entre les jambes).



2 Elle est saisie par ses coins opposés, ce qui permet une bonne prise, les paumes étant engagées.



3 La caisse est soulevée par extension des jambes.



4 Elle est portée sur le côté afin de ne pas gêner la marche.

Ce sont-là des principes généraux simples, applicables à toutes les manipulations, après adaptation à la morphologie de chaque individu. Essayez donc, dès à présent, de les mettre en pratique.

**VOUS N'AVEZ QU'UNE COLONNE VERTÉBRALE
ET ON NE VOUS FERA PAS
D'ÉCHANGE STANDARD !**

MÉNAGEZ- LA DONC.

Sources : Extrait de documents de l'I.N.R.S. sur "Les Gestes et Postures de Sécurité dans le travail."